

Cher(e)s élèves,

Acquérir une expérience à l'étranger dans le cadre de sa scolarité ou pendant ses études supérieures est toujours une bonne idée. Cela peut dynamiser votre parcours, vous ouvrir de nouvelles perspectives et valoriser votre CV ! Malgré la situation actuelle, il ne faut donc pas renoncer à cette éventualité à court ou moyen terme !

Commencez par visiter le site suivant, construit par le Ministère de l'Education Nationale, qui vous permet de faire une simulation personnalisée et d'affiner votre projet :

<https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/>

Le site de référence pour :

**La mobilité des élèves français** est ici :

<https://www.education.gouv.fr/la-mobilite-des-eleves-3191>

Vous y trouverez de nombreuses informations utiles, et notamment :

### **Le Royaume-Uni et le Brexit :**

**Le Royaume-Uni continuera d'être une destination pour les élèves** dans le cadre régissant la circulation des personnes post-Brexit. **Ces mobilités ne sont pas remises en cause.**

Pour les Français et autres ressortissants de l'Union européenne, une carte d'identité sera suffisante pour entrer sur le territoire britannique jusqu'au 30 septembre 2021. **A partir du 1er octobre 2021**, les Français et autres ressortissants de l'UE non-résidents au Royaume-Uni devront être munis d'un passeport.

Pour un voyage d'une durée **inférieure à 6 mois**, **aucun visa** n'est requis.

Pour un séjour d'une durée **supérieure à 6 mois**, à compter du 1er janvier 2021, **l'obtention d'un visa** est nécessaire ; cela concernera par exemple les assistants de langue ou les élèves effectuant une mobilité de longue durée.

Pour plus d'informations : <https://www.gov.uk/guidance/visiting-the-uk-from-1-january-2021>

### **Vous apprenez l'allemand ou envisagez de l'apprendre ?**

**L'OFAJ** (Office franco-allemand pour la Jeunesse) est un partenaire de choix, qui s'appuie sur une expérience fiable et de qualité et propose un très grand nombre de modalités pour vous permettre de trouver le cadre qui vous convient :

<https://www.ofaj.org/adolescents-et-enfants/partir-a-l-etranger.html>

<https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/propositions/cours-binationaux?r=1040>

Vous aimeriez **partir « au pair » à l'étranger** pour vous perfectionner en langue étrangère en vivant en immersion dans une famille locale et poursuivre des études tout en effectuant quelques travaux ménagers ou de garde d'enfant(s) ?

<https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/propositions/partir-au-pair?r=1040>

Consultez le site du **CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)** :

<https://www.cidj.com/partir-a-l-etranger>

Vous y trouverez de nombreuses pistes !

## Les séjours linguistiques de courte, moyenne ou longue durée à l'étranger :

Il est parfois difficile de s'y retrouver, tant les organismes proposant des séjours linguistiques à l'étranger sont nombreux. Des associations spécialisées de séjours linguistiques offrent un service payant et personnalisé.

Deux fédérations regroupent des organismes offrant des gages de sérieux :

- L'Office (Office national de garantie des séjours et stages linguistiques) centralise une quarantaine d'organismes qui respectent une charte de qualité élaborée avec plusieurs associations de consommateurs et avec deux fédérations de parents d'élèves.

<https://www.loffice.org/>

- L'UNOSEL (Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et des écoles de langues) accrédite une quarantaine d'organismes de séjours linguistiques respectant 10 engagements majeurs pour obtenir un label fiable.

Celui-ci aide les candidats à choisir sereinement leur organisme de séjour linguistique estival à l'étranger, que vous optiez pour une formule en famille d'accueil (à savoir : elles ne sont pas rémunérées aux Etats-Unis, ce qui garantit leur motivation à vous accueillir !), avec ou sans cours de langue, en immersion totale, avec ou sans activités culturelles et sportives :

<https://www.unosel.org/liste-des-organismes-labellises/>

Consulter le site de l'Union Nationale des Organismes de Séjours de longue durée à l'étranger peut également vous aider :

<https://www.unse.org/>

Le CIDJ vous permet d'y voir plus clair :

<https://www.cidj.com/partir-a-l-etranger/les-sejours-linguistiques-se-presentent>

## Les organismes qui favorisent la mobilité de longue durée des élèves :

**Agence Europe éducation formation France**

L'Europe de l'éducation et de la formation professionnelle tout au long de la vie : Comenius, Erasmus, etc.

[www.europe-education-formation.fr](http://www.europe-education-formation.fr)

**British Council France**

Le British Council France a pour mission le développement des relations culturelles et l'enseignement de l'anglais partout dans le monde. Il met en œuvre l'accord de coopération éducative entre la France et le Royaume-Uni.

[British Council France](http://British Council France)

**Office franco-allemand pour la Jeunesse** (comme indiqué précédemment) : les programmes sont nombreux et passionnants !

Il a pour vocation d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays et de renforcer leur coopération.

[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

## Passer un an dans un lycée français à l'étranger dans le cadre de sa scolarité :

<https://eduscol.education.fr/1183/bourses-pour-les-lycees-francais-de-londres-dublin-munich-vienne-madrid-barcelone>

La procédure de candidature s'effectue généralement en mars pour l'année scolaire suivante. Tenez-vous informé(e) !

Le programme des bourses dites « de Londres » offre à des lycéens français de seconde et de première scolarisés dans un lycée en France la possibilité de passer une année scolaire (celle de première ou de terminale) dans l'un des six établissements français de l'étranger : Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin.

Les bourses sont accordées en priorité aux élèves méritants.

Plusieurs élèves du Lycée Joffre ont pu bénéficier de ces bourses ces dernières années : n'hésitez surtout pas à postuler ! 😊 Participer à la vie d'un lycée français à l'étranger est une expérience unique !

- 35 à 40 élèves, généralement issus de familles socialement défavorisées, bénéficient d'une bourse au niveau national. Une première sélection est effectuée par les académies.
- Accueil des boursiers prévu dans les classes de première et de terminale de la voie générale et dans les classes de première et de terminale STMG au lycée de Barcelone.
- Choix du pays en fonction de la première langue vivante étudiée par l'élève.
- Accueil en famille sauf à Vienne où l'accueil se fait en internat et à Munich en foyers d'étudiants.
- Élèves boursiers au mérite prioritaires.
- La moyenne générale des notes ne devra pas être inférieure à 12 sur 20.
- Demande individuelle de l'élève dont le dossier est complété puis transmis par le chef d'établissement au rectorat.
- Le rectorat effectue un premier choix et transmet les dossiers pré-sélectionnés à l'administration centrale pour la commission nationale qui se réunit courant mai.
- Une répartition du barème permet de proposer un taux maximal de bourse à 100% du coût de la scolarité et des frais liés à la scolarité à l'étranger (à l'exception des frais de voyage entre la France et le lycée).
- Possibilité pour un même candidat de postuler sur deux établissements d'un même secteur géographique (en précisant l'ordre de ses vœux).

D'autres possibilités encouragées par le Ministère de l'Éducation Nationale vous sont proposées, telles que :

Le service volontaire européen, le service civique européen, le bénévolat etc... tout se trouve ici : (pour vous et vos parents)

<https://eduscol.education.fr/1129/reperes-pour-les-parents-mon-enfant-souhaite-partir-seul-l-etranger>

A suivre... très prochainement... dans le cadre du nouveau programme Erasmus+ 2021-2027, des mobilités individuelles d'élèves seront possibles, sous l'égide de la prestigieuse Agence Erasmus+ et dans le cadre d'un partenariat :

<https://www.education.gouv.fr/le-programme-erasmus-9890>